



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX

Envoyé en préfecture le 06/02/2020  
Reçu en préfecture le 06/02/2020  
Affiché le 07/02/2020  
ID : 081-218102440-20200203-202004-DE

SLOW

## SEANCE DU 03 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 3 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, par courrier électronique du 23 janvier 2020, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire et publique, sous la présidence de Thierry SAN ANDRES, Maire.

N°	2020/04	
Objet : <b>Approbation des tarifs communaux 2020.</b>		
		Conseillers en exercice : 19
		Conseillers présents : 14
		Votants : 14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstention : 0

### Présents :

Mmes-MM. SAN ANDRES Thierry - BONFANTI Djamilia - THOMAS David - VERGNES Philippe - CINTAS Jean-Marc - GUIRAUD Marie-Pierre - LECHARBAU Liliane - ROQUES Daniel - GAILLARD Carole - PEZET Albert - SIMON Olivier - GAULON Nelly - BERGAMINO Hubert - COUTOULY Bertrand.

Secrétaire de séance : Mme GAILLARD Carole.

Absents excusés et représentés : Mmes-MM. PRAT Sylvie (pouvoir à CINTAS Jean-Marc) - LABORIE Amandine - OROZCO Jean-Michel - GAYRARD Heidi (pouvoir à COUTOULY Bertrand) - ANDREATTA Robert.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal ayant délibéré :

### DECIDE :

- d'approuver les tarifs communaux pour l'année 2020, conformément au tableau ci-dessous :

TARIFS 2020 (hors cantine et garderie)	
<b>LOCATION GRANDE SALLE - salle des fêtes (200 personnes max)</b>	
<b>Particuliers - Location week-end</b>	
Habitant de la commune	160,00 €
Hors commune	330,00 €
<b>Association festivités à but lucratif ou lotos - Location week-end</b>	
Commune	70,00 €
Hors commune	200,00 €
<b>Association caritatives et humanitaires - Location week-end</b>	
Commune	Gratuit
Hors commune	160,00 €
<b>Sonorisation</b>	
Commune	Gratuit
Hors commune	50,00 €
<b>Caution salle</b>	250,00 €
<b>Caution ménage</b>	140,00 €
<b>Caution sonorisation</b>	800,00 €
<b>Chauffage (du 15/10 au 15/05)</b>	45,00 €
<b>Mise à disposition partenaires sur décision du Maire (pas de caution location et ménage)</b>	Gratuit

<b>LOCATION GRANDE SALLE ET SALLE BLEUE (uniquement pour les habitants de Saint-Benoit)</b>	
<b>Location week-end</b>	220,00 €
<b>Sonoriation</b>	
Commune	Gratuit
Hors commune	50,00 €
<b>Chauffage (du 15/10 au 15/05)</b>	60,00 €
<b>Caution location</b>	250,00 €
<b>Caution ménage</b>	140,00 €
<b>Caution sonorisation</b>	800,00 €

<b>LOCATION SALLE BLEUE (40 personnes maximum)</b>	
<b>Particuliers - Location week-end</b>	
Habitant de la commune	60,00 €
Hors commune	90,00 €
<b>Association festivités à but lucratif ou lotos - Location week-end</b>	
Commune	15,00 €
Hors commune	30,00 €
<b>Association festivités à but lucratif ou lotos - Location semaine</b>	
Commune	50,00 €
Hors commune	100,00 €
<b>Association caritatives et humanitaires - Location week-end</b>	
Commune	Gratuit
Hors commune	40,00 €
<b>Mise à disposition partenaires sur décision du Maire (pas de caution location et ménage)</b>	Gratuit
<b>Chauffage (du 15/10 au 15/05)</b>	15,00 €
<b>Sonoriation</b>	
Commune	Gratuit
Hors commune	50,00 €
<b>Caution location</b>	250,00 €
<b>Caution ménage</b>	140,00 €
<b>Caution sonorisation</b>	800,00 €

<b>SALLE DE PERMANENCES</b>	
Mise à disposition (cf conditions du règlement intérieur pour la caution)	Gratuit

<b>LOCATION SALLE ART'AIR</b>	
Redevance mensuelle salle de 120 m <sup>2</sup> (n°11)	160,00 €
Redevance mensuelle salle de 60 m <sup>2</sup> (de la n°1 à la n°15 sauf la n°11)	80,00 €
Redevance mensuelle salle de 20 m <sup>2</sup> (n°8 et 9)	25,00 €
Caution	1 mois de redevance

<b>MAISON DES SPORTS "Rauquillous"</b>	
Mise à disposition (pas de caution)	Gratuit

<b>ANCIENNE ECOLE RUE BON REPOS</b>	
Redevance mensuelle local 180 m <sup>2</sup>	200,00 €
Redevance mensuelle local 75 m <sup>2</sup>	50,00 €
Caution	Non

<b>ACHAT CONCESSIONS</b>	
Trentenaire non bâtie - Emplacement simple : 2,50 x 1,20 m (taxes non comprises)	180,00 €
Trentenaire non bâtie - Emplacement double : 2,50 m x 180 m (taxes non comprises)	360,00 €
Trentenaire non bâtie - Emplacement triple : 2,50 m x 2,50 m (taxes non comprises)	540,00 €
Fosse bâtie 3 places	1 112,00 €
Fosse bâtie 6 places	1 365,00 €
Columbarium concession trentenaires case 39x39x30	350,00 €

<b>LOCATION DEPOSITOIRE</b>	
Location mensuelle	12,00 €

<b>TRAVAUX FUNERAIRES</b>	
Tarif horaire ouvrier	28,00 €
Remise en état du chemin cimetière ( de 2 heures)	56,00 €
Branchement au drain ( de 2 heures)	56,00 €
Ouverture de caveau avec porte ( de 2 heures)	56,00 €
Ouverture de caveau avec pierre tombale ( de 8 heures)	224,00 €
Ouverture de case au columbarium ( 1 heure)	28,00 €
Inhumation urne dans caveau ( 1 heure)	28,00 €
Caveau ou dépositoire adulte ( 2 heures)	56,00 €
Caveau ou dépositoire enfant - 7 ans ( 1 heure)	28,00 €
Ouverture de fosse à 1 m - urne incinération ( 2 heures)	56,00 €
Ouverture de fosse à 1,56 m (4 heures)	112,00 €
Ouverture de fosse à 2 m (6 heures)	168,00 €
Ouverture de fosse enfant de - 7 ans (2 heures)	56,00 €
Fourniture et pose jeu de barres petit caveau	28,00 €
Fourniture et pose jeu de barres grand caveau	48,00 €
Exhumation caveau ou dépositoire (2 heures)	56,00 €
Exhumation unique à 1,56 m (3 heures)	84,00 €
Exhumation unique à 2 m (4 heures)	112,00 €
Changement de cercueil adulte (2 heures)	56,00 €
Changement de cercueil enfant - de 7 ans (1 heure)	28,00 €
Vacation de police	20,00 €

<b>LOCATION GARAGE</b>	
Rue Voltaire n°1, 4, 5, 6 et 7	30,00 €
Rue Voltaire n°2 et 3	38,00 €
Esplanade des écoles	30,00 €
Avenue de Monestiés	30,00 €

Envoyé en préfecture le 06/02/2020

Reçu en préfecture le 06/02/2020

Affiché le 07/02/2020

ID : 081-218102440-20200203-202004-DE

## AUTRES TARIFS

Remplacement chaise détériorée (à l'unité)

Remplacement table détériorée (à l'unité)

Photocopie en Mairie (N&B)

Prix coûtant

0,20 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié conforme,  
Le Maire, Thierry SAN ANDRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux, dans les deux mois suivant sa transmission et son affichage. Le recours contentieux peut être adressé au tribunal administratif de Toulouse.

